



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 24/07/2020

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI -- R BORDET - LP CHAUVIN - L HOCHET -
N REBILLON - E CHALOPIN - MP PATIN - E OGER.

Excusés : ML GALOPIN (pouvoir à MP Patin) - P MOUBECHÉ (pouvoir à MC Boucher) - D BARON (pouvoir à P
Donnini) - A AIME

Absents :

Secrétaire de séance : JB BOISMARTEL.

Séance ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR :

Présentation de Monsieur et Madame le Niniven, futurs locataires gérants du P'tit Mic.

Finances :

- Budget primitif 2020
- Demandes de subventions liées au dossier AAP (appel à projets état/Région)
- Renouvellement du contrat ségilog (logiciels spécifiques mairie)

Urbanisme :

- Travaux du P'tit Mic et du logement,
- Devis et achats de matériels,
- Le point sur les travaux voirie,
- Enquête publique pour le déclassement et l'aliénation de chemins ruraux : chemins en avis favorable, levée d'un avis défavorable,
- Revitalisation : devis de l'Atelier LAU, le point sur les achats d'immeubles,
- Le Bocage : achat, approbation de la modification simplifiée du PLU pour la levée de l'emplacement réservé n° 2, ateliers du Bocage.

Vie associative/culture/communication/tourisme :

- Subventions 2020 aux associations,
- Devis de réécriture du site internet de la commune.

Enfance :

- Marché repas restaurant scolaire,
- Dotation de fonctionnement RPI des marches de Bretagne,
- Coût de l'élève à l'école publique 2019,
- Participation des communes extérieures à la scolarisation des enfants originaires de leur commune

Affaires générales :

- Désignation d'un délégué à l'association des maisons et jardins fleuris

Questions diverses :

- Prochaines réunions de conseil municipal

1. PRESENTATION DE MONSIEUR ET MADAME LE NINIVEN, FUTURS LOCATAIRES GERANTS DU P'TIT MIC.

Monsieur et Madame Le Niniven prennent la location gérance du P'tit Mic au 1^{er} octobre 2020. Ils présentent leur cursus et leur projet au conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte rendu du 10 juillet 2020.
(une abstention : MP Patin, car absente lors de cette séance)

3. BUDGET PRIMITIF 2020

▪ Taux de fiscalité directe locale pour 2020

Lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, le conseil municipal a voté à la majorité les taux 2020 du Foncier bâti à 18.78 et du foncier non bâti, soit avec une augmentation de 2% par rapport aux taux 2019. (le taux de la taxe d'habitation étant figé à 14.30 %).
Une augmentation de 2% de la taxe du foncier bâti apporte une augmentation de recettes de + 5 609 €, et augmente le coefficient d'effort fiscal de la commune.

	Bases 2020	Taux 2019	Produits en €	Taux 2019 + 2%	produits
habitation	1 344 000	14.30	192 192	14.30	192 192
Foncier bâti	1 039 000	18.42	191 384	18.78	195 124
Foncier non bâti	245 900	38.11	93 712	38.87	95 581
Total			477 288		482 897

Par courrier du 24 juillet, le sous-préfet de Fougères-Vitré, par délégation de la Préfète, demande à la commune de retirer sa délibération, étant donné que les délais fixés par l'Etat pour voter les taux de la fiscalité directe locale 2020 étaient dépassés. L'administration fiscale applique les taux 2019 pour recouvrir les impositions de l'année 2020.

Délibération : le conseil municipal retire à l'unanimité sa délibération du 10.07.2020 en matière de vote des taux de fiscalité directe locale pour 2020, et applique les taux identiques à ceux votés en 2019.

▪ Budget général de la Commune

BUDGET COMMUNE	BP 2020
11- charges à caractère général	419 830.00 €
12-charges de personnel	632 791.00 €
14-atténations de produits	1 300.00 €
65-charges gestion courante	177 700.00 €
66-charges financières	42 302.00 €
67-charges exceptionnelles	600.00 €
68-dotations amortissement	0.00 €
023-virement à l'investissement	114 836.00 €
042-opérations d'ordre	0.00 €
Total dépenses fonctionnement	1 389 359.00 €

013-atténuations charges	35 000.00 €
70-produits des services	50 393.00 €
73-impôts et taxes	690 806.00 €
74-dotations, subv, participations	517 760.00 €
75-produits gestion courante	65 000.00 €
76- produits financiers	
77-produits exceptionnels	30 400.00 €
042- opérations de transfert	0.00 €
Total recettes fonctionnement	1 389 359.00 €

001-solde investissement n-1	0.00 €
16-rbt capital emprunts	107 120.00 €
20-immo incorporelles	0.00 €
21-immo corporelles	0.00 €
23-immo en cours	995 840.00 €
26-participations	0.00 €
040-opérations de transfert	0.00 €
041- opérations patrimoniales	0.00 €
Total dépenses investissement	1 102 960.00 €

001-solde investissement n-1	79 365.23 €
021-virement section	114 836.00 €
10-dotations et réserves	348 539.10 €
13-subv investissement	492 911.00 €
16- dépôts et cautionnements	700.00 €
16-emprunts	66 608.67 €
28-amortissements	0.00 €
040- opérations de transfert	0.00 €
041- opérations patrimoniales	0.00 €
total investissement recettes	1 102 960.00 €

Les principaux postes d'investissement (Dépense / Recettes) de 2020 sont les suivants :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	BP 2020
1121 - Terrain foot	5 000.00 €
166- cimetièrre	19 600.00 €
196-travaux de voirie	280 000.00 €
2041-2042-2044 Alsh - Ajoncs-salles assos	117 320.00 €
208 - mairie	2 000.00 €
211- informatique	18 500.00 €
213- signalétique	79 160.00 €
230- acquisitions immobilières	100 000.00 €
237-55-services techniques-fleurissement	48 700.00 €
241-revitalisation centre bourg	115 000.00 €
242-commerce 11 place mairie	207 560.00 €
91 - école	3 000.00 €
Total dépenses	995 840.00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	BP 2020
2041- étude ajoncs AAP	48 550.00 €
213 - signalétique	37 840.00 €
230- acquisitions immobilières	76 840.00 €
241-revitalisation centre bourg	114 126.00 €
242- commerce 11 place mairie	175 941.00 €
208-91- chaudières école mairie	39 614.00 €
subventions d'équipement	492 911.00 €

Délibération : le conseil municipal est vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune équilibré :

En section de fonctionnement à : 1 389 359.00 €

En section d'investissement à : 1 102 960.00 €

Et vote les affectations des résultats comme ci-dessus.

▪ **Budget Lotissement de Colas**

dépense	BP 2019
déficit antérieur	40 646,55 €
recette	BP 2019
vente de lots	18 634,00 €
subvention d'équilibre de la commune	22 012,55 €
total	40 646,55 €

Il reste à vendre le lot n°5 : 847 m2 x 22 €.

▪ **Budget Lotissement des Poiriers**

dépense	BP 2019
déficit antérieur	41 662.09 €
travaux	21 000,00 €
total	62 662.09 €
recette	BP 2019
vente de lots	55 325,00 €
subvention d'équilibre de la commune	7 337.09 €
total	62 662.09 €

Il reste à vendre les lots 2 à 5 : 2213 m2 x 25 €.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité :
 - les affectations des résultats,
 - les budgets annexes primitifs 2020 : lotissement de Colas et lotissement des Poiriers.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS LIEES AU DOSSIER DE L'APPEL A PROJETS ETAT/REGION

Les dossiers liés à l'appel à projet doivent être déposés avant le 31.12.2020.

Le dossier n°2 a été déposé et la subvention est accordée par la Région.

Le dossier n°4 est prêt à être déposé auprès de l'Etat, mais les services demandent une délibération du conseil municipal sollicitant cette subvention au titre du FNADT.

APPEL A PROJET ETAT/REGION - TRAVAUX DE REVITALISATION			
libellé	coût prévisionnel	financeur	subvention prévisionnelle
1 - travaux bar	270 634 €	Etat	58 053 €
2- achats propriétés ilot temples	96 050 €	Région	76 840 €
3- étude expertise Ajoncs-cinéma..	93 100 €	Etat	48 550 €
4- voirie cinéma	131 367 €	Etat-FNADT	31 717 €
5- signalétique, aménagements bourg..	48 800 €	Région	37 840 €
6- inviter la culture	40 000 €	Etat	32 000 €
Total	679 951 €		285 000 €

Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention au titre du FNADT d'un montant de 31 717 € pour les travaux de l'opération 4.

Manonerwanlouna3

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT SEGILOG (LOGICIELS SPECIFIQUES MAIRIE)

Ségilog propose le renouvellement du contrat des logiciels spécifiques mairie pour 3 ans, pour un montant annuel de 4 700 € HT.

4 230 € HT sont imputables en investissement en tant que « cession du droit d'utilisation », Et 470 € HT en fonctionnement en tant que maintenance, formation.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat Ségilog pour 3 ans.

6. TRAVAUX DU LOGEMENT DU P'TIT MIC

Le logement est en réfection : cuisine, douche de l'étage, peinture.

Dans la cuisine, la commune prend à sa charge l'évier et la hotte.
M.Mme Le Niniven le reste (fours, plaque induction, lave vaisselle).

Devis proposé par Daniel Vautier : cuisine appartement

Fourniture et pose d'une cuisine

3580.87 € HT

Finitions :

- Façades réalisées en panneau mélaminé à définir dans la gamme EGGER
- Plan de travail stratifié à définir dans la gamme EGGER,
- Plinthe stratifiée aluminium brossé

Ensemble composé de :

- Un meuble avec rangement coulissant pain/bouteilles,
- Un meuble sous évier avec une poubelle coulissante 2 x 21 L,
- Un emplacement pour LV en pose libre,
- Un meuble sous plaque de cuisson avec un tiroir range couverts/ustensiles et deux casseroles,
- Une colonne avec un casseroles, un emplacement four, un emplacement micro-ondes et un rangement haut avec porte relevable,
- - Un meuble haut avec deux portes relevables,
- Un plan de travail avec découpes pour évier et plaque de cuisson.

Fourniture et pose d'un évier référence Franke Ondaline avec mitigeur 253.64 € HT

Fourniture et pose d'une hotte référence Brandt BHB69002X 293.66 € HT

Réglette LED en dessous des meubles dans la cuisine 600 mm 78.45 HT

Pour la douche de l'étage :

Réfection à l'identique, avec un rideau en place de la porte : 320.39 €.

A ce budget il faut rajouter 2 feuilles BA 13 marine (30 à 40 euros) + joints pour la faïence.

Remplacement des coulisses des quatre tiroirs des meubles Salle de Bain : 196 € HT

Avis de la commission urbanisme du 28.07.2020 :

Ne pas refaire les prises et va et vient pour l'instant.

Pour le chauffage, il est prévu de raccorder la pompe à chaleur du bar sur l'appartement. Les chauffages seront alors changés à ce moment là.

Les peintures des menuiseries extérieures ne seront pas réalisées. Elles seront refaites lors du ravalement extérieur.

Voir dans un premier temps si un réglage peut suffire plutôt que le remplacement des coulisses des quatre tiroirs des meubles SDB. Après avoir vérifié à nouveau, il faut remplacer les coulisses.

localisation	description	Fournisseur mieux disant	Montant HT
Cuisine appartement	Ensemble meubles, évier, hotte, réglette LED	Vautier	4 206.62 €
Douche	Coulisses des 4 tiroirs des meubles SDB	Vautier	196.00 €
Douche appartement	Travaux en régie : douche	Legallais	320.39 €
Douche appartement	Rideau douche BA13 joints	divers	80 €
TOTAL			4 803.01 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les travaux et devis comme ci-dessus.

6/20

7. DEVIS ET ACHATS DE MATERIELS

- **Tracteur** : Il est proposé d'acheter un tracteur d'occasion pour les services techniques.

Offre de l'espace motoculture Bellamy à St James : tracteur kubota d'occasion 9960 95 ch, année 2014, 2 550 heures.

1 chargeur neuf, équipement complet.

36 200 € HT, reprise 10 000 €

Garantie 3 mois

Offre de Hiliade équipements à Pacé : tracteur neuf John Deere 5075^E (74.7 ch)

45 000 € HT, reprise 7 000 €.

La commission urbanisme du 28.07.2020 a émis un avis favorable pour le Kubota d'occasion de l'espace Bellamy.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité l'offre de l'espace Bellamy : tracteur d'occasion à 36 200 € HT, reprise 10 000 €.

- **Devis matériel**

Devis vus en commission urbanisme du 28.07.2020 :

localisation	description	Fournisseur mieux disant	Montant TTC	Avis de la commission
Service technique	Nettoyeur haute pression	Setin	579.29 €	OK
Sécurité voirie	Piquets de chantier et cônes	Mavasa	517.39 €	OK
Terrain de foot	Traceuse et kit cordeau	PHM	831.60 €	OK
mairie	Moteur rideau métallique	Prolians	863.88 €	OK
mairie	Micro avec enceintes	SAES	791.53 € + option micro à distance à 166.80 €	OK Prévoir une convention pour les prêts aux associations, avec chèque de caution. Pas de prêt pour le micro supplémentaire.
Ajoncs	100 chaises pliantes + 2 chariots	ALTRAD	3 549.60 e	OK
Ecole publique	Eclairage : remplacement des tubes néon par des LED	CGED	5 486.22 €	OK

Ecole publique et restaurant scolaire	Stores Salle des maitres Bureau restaurant scolaire	Dubois peinture	946.02 €	OK
---------------------------------------	---	-----------------	----------	----

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les devis référencés dans le tableau ci-dessus.

Délibération : le conseil municipal fixe à 500 € le chèque de caution pour le prêt de l'enceinte avec micro incorporé, et 500 € également le chèque de caution pour le prêt du vidéo-projecteur

8. LE POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE

▪ Travaux pont de la Chaussière

Le busage est à refaire sur toute la traversée de la route : refaire le pont parallèle à celui existant.

Devis Sarl Daillencourt de 6 100 € HT (7 320 € TTC).

Devis Ent Souquet Sébastien de 7 119.53 € HT, soit 8 543.44 € TTC.

La commission urbanisme du 28.07.2020 est favorable au devis mieux disant Daillancourt.

Un dossier « loi sur l'eau » auprès de la DDTM doit être réalisé pour pouvoir réaliser les travaux (voir avec Sylvain Cotto, Technicien Rivière à Fougères Agglomération).

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis mieux disant Daillancourt.

▪ Cimetière : agrandissement

Le nombre de places à la vente est limité. Un devis pour la reprise de 25 concessions vient d'être envoyé à l'entreprise Chevalier. Toutefois, M. Chevalier déclare que vu l'état des corps, il pourra seulement en relever 14.

La commune étant propriétaire du terrain jouxtant le cimetière, il pourrait être procédé à un agrandissement de celui-ci.



La commission urbanisme est favorable pour travailler à un agrandissement du cimetière.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le principe de l'agrandissement du cimetière.

▪ **Cimetière : tombes avec caveau**

Il reste actuellement 2 tombes libres avec caveau double. Après le prochain relevage, il y aura 2 tombes avec caveau simple supplémentaires. Monsieur Chevallier vérifiera si les caveaux sont corrects.

Le devis pour enlever les caveaux simples est d'environ 1 000 € HT.

Il faut aussi prévoir remplir la tombe de terre.

Si les caveaux sont corrects, il est possible de prévoir une vente de la concession avec caveau. Une délibération fixant le tarif d'une concession avec caveau est nécessaire.

Avis de la commission urbanisme du 28.7.2020 : favorable pour le vendre à 75% du prix réel pratiqué par M. Chevalier.

M. CHEVALIER a donné ses tarifs pour les diverses concessions ; Pour information il vend un package complet : caveau + dalle + sous semelle béton et a expliqué qu'il est plus cher que ses concurrents car il propose un package complet.

- Caveau simple 2 places 1620 € TTC soit une proposition de la commune à 75%: 1215 €
- Caveau simple 3 places 2160€ TTC soit une proposition de la commune à 75% :1620 €
- Caveau simple 1 place 1080€ TTC soit une proposition de la commune à 75% 810€
- Caveau double 4 places 3200 € TTC soit une proposition de la commune à 75% 2400€
- Caveau double 6 places 4200€ TTC soit une proposition de la commune à 75% 3150 €

Délibération : le conseil municipal vote le tarif des concessions avec caveau comme suit :

- **Caveau simple 2 places : 1 215 €**
- **Caveau simple 3 places et plus : 1 620 €**
- **Caveau simple 1 place : 810€**
- **Caveau double 4 places : 2 400€**
- **Caveau double 6 places et plus : 3 150 €**

9. ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT ET L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX : CHEMINS EN AVIS FAVORABLE, LEVEE D'UN AVIS DEFAVORABLE

▪ Aliénation de chemins ruraux

L'enquête publique s'est déroulée du 3 au 28.02.2020, concernant 204 chemins ou partie de chemins.

Un courrier a été envoyé à tous les propriétaires riverains, une publication dans la presse a été faite, et une réunion publique a été organisée aux Ajoncs le 23.01.2020. Le commissaire enquêteur a effectué 4 permanences, et le personnel s'est relayé pour accueillir le public pour la consultation du dossier, afin de permettre à tout un chacun de déposer ses observations. Cette enquête a mobilisé de l'ordre d'un agent à temps complet pendant 4 semaines.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu :

- 120 avis favorables,
- 9 avis favorables avec recommandations,
- 3 avis favorables avec réserve,
- 72 avis défavorables.

La commission urbanisme propose dans un premier temps au conseil municipal d'entériner les 120 avis favorables, afin de proposer ces chemins à la vente de suite. La commission urbanisme peut continuer de travailler sur les autres avis, ces chemins seront vus lors d'une réunion de conseil municipal ultérieure.

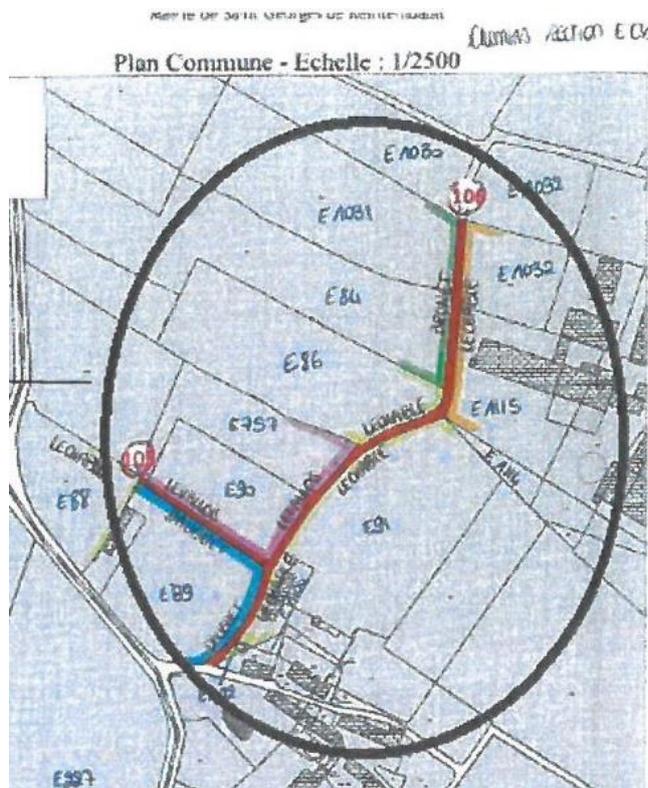
Délibération : le conseil municipal entérine à la majorité les 120 avis favorables rendus par le commissaire enquêteur, et propose les chemins correspondants à la vente. Dans un premier temps, les chemins sont proposés à la vente aux propriétaires riverains.

Le prix de vente a été fixé à 1 € le m2 par délibération du conseil municipal du 19.12.2019, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur.

1 abstention : L. Hochet

▪ Levée d'un avis défavorable du commissaire enquêteur pour la vente d'un chemin rural.

Le projet de vente d'un chemin rural à Chanteloup (référéncé 106 pour les besoins de l'enquête), traversant la propriété de Christophe Lechable a reçu un avis défavorable du commissaire enquêteur, au motif que sa vente enclaverait les parcelles (E90 et E757) appartenant à M. Sébastien Levallois, ainsi que la parcelle E 86, appartenant à M. Christophe Lechable.



Monsieur Christophe Lechable peut accéder par ses parcelles à partir de sa ferme, ou à partir de la route par la parcelle E 85.



Monsieur Christophe Lechable a un projet de construction d'un bâtiment agricole, situé en limite du chemin communal actuel. Or le PLU n'autorise pas les constructions à moins de 15 mètres d'une voie.

La solution serait donc qu'il achète le chemin rural (uniquement la partie bordant sa propriété). Ainsi, il n'enclaverait personne, Monsieur Sébastien Levallois pourra accéder à ses parcelles par la portion de chemin rural jouxtant ses terres, Mme Lechable (propriétaire des parcelles E 1031, E 875 et E 1027) par la route bordant la parcelle E 875, et Monsieur Louis Coudray par le haut du chemin.

Ainsi son projet de construction agricole ne serait plus en bordure de voie, son permis pourrait lui être accordé.



Avis de la commission : la commission urbanisme donne son accord pour lever l'avis défavorable du commissaire enquêteur sur la partie Nord, et de garder l'avis défavorable sur la partie Sud.

Monsieur Lechable a remis un courrier de promesse d'achat de cette portion de chemin.

Délibération : le conseil municipal lève à la majorité l'avis défavorable du commissaire enquêteur pour le chemin rural de Chanteloup n° 106, pour la partie bordant les parcelles E86, E 84, E 1031, E 91, E 115, E 1033, et décide de mettre à la vente le chemin rural sur la partie allant des parcelles E 86 à E 1031.

1 abstention : L. Hochet

10. REVITALISATION : DEVIS DE L'ATELIER LAU, LE POINT SUR LES ACHATS D'IMMEUBLES

Pour mémoire, les prestations de l'atelier LAU avaient été votées lors du conseil municipal du 27.02.2020, sauf la ligne de 1 500 € HT ciblée sur la fiche 2 (actualisation du projet d'aménagement).

Nadège Mazoué a reventilé les prestations en fonction des opérations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Le conseil municipal est invité à valider ces propositions, et donner son accord sur la prestation de 1 500 € sur le fiche 2.

fiche 1 reprise du Bar des Sports : un nouveau bar tabac restaurant sur la commune

réunions-cadre trimestrielles BC 2875 engagé	JUILLET 2020 > OCTOBRE 2020 > JANVIER 2021 > AVRIL 2021	inclus dans fiche2
AMO sur les travaux d'extension BC 2875 engagé (au titre de la mission de conseil / regards sur les actions spécifiques du projet de revitalisation)	accompagnement pour l'élaboration du cahier des charges / programme de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du P'tit Mic + actualisation des dossiers de plans existants	300€ / 0,5jr (production estimée à 2jrs)
AMO sur les aménagements extérieurs de la Place de la mairie BC 2875 engagé (au titre de la mission de conseil / regards sur les actions spécifiques du projet de revitalisation)	accompagnement pour l'élaboration du cahier des charges / programme : terrasse, stationnement, signalétique, végétalisation, mobilier urbain	300€ / 0,5jr (production/recherche estimée à 0,75jr)

fiche 2 travailler les domanialités de l'îlot Temples/Bocage

réunions-cadre trimestrielles BC 2875 engagé	séance trimestrielle pour point d'avancement de la mise en œuvre du projet de revitalisation avec l'ensemble des acteurs (4 réunions dont préparation, animation, synthèse) JUILLET 2020 > OCTOBRE 2020 > JANVIER 2021 > AVRIL 2021	3 850 €
outils de suivi du projet BC 2875 engagé	coproduction de la feuille de route et accompagnement sur les outils de conduite du projet	250 €
AMO mission de conseil / regard sur actions spécifiques BC 2875 engagé	études des documents et formulation d'avis/conseil au regard du projet de revitalisation : articulation des différents projets d'acquisitions foncières (projet Chataignère/garages de la rue de la Fieffe)	300€ / 0,5jr
actualisation et détails du projet d'aménagement et de programmation de l'îlot	adaptation et reformulation des orientations de projet au regard de l'avancement des procédures et de l'avancement des réflexions et projections : réalisation d'un plan d'aménagement et de phasage détaillé et vision volumétrique et explicative du projet de l'îlot et de ses abords	1500€ prestation non engagée

fiche 3 les ajoncs d'or, futur Tiers Lieu

réunions-cadre trimestrielles BC 2875 engagé	JUILLET 2020 > OCTOBRE 2020 > JANVIER 2021 > AVRIL 2021	inclus dans fiche2
---	--	--------------------

fiche 4 valoriser les abords du cinéma Julien Maunoir

réunions-cadre trimestrielles BC 2875 engagé	JUILLET 2020 > OCTOBRE 2020 > JANVIER 2021 > AVRIL 2021	inclus dans fiche2
---	--	--------------------

réunions-cadre trimestrielles BC 2875 engagé AMO mission de conseil / regard sur actions spécifiques BC 2875 engagé	précision du schéma directeur et accompagnement à la mise en œuvre des aménagement et installations entre la Place de la Mairie et le Parc des Ajoncs d'Or	inclus dans fiche2 300€ / 0,5jr (production/recherche estimée à 1,5jr)
---	---	---

réunions-cadre trimestrielles BC 2875 engagé médiation scolaire BC 2871 engagé pour 2990€HT	balade active dans la partie Nord du centre bourg pour deux groupes d'élèves de 4ème du Collège Julien Maunoir : préparation, animation et fourniture de support pour la journée du 09 décembre 2019 réunion/échanges pour suivi et partage des productions des élèves sur l'année 1 "recherches, récits et représentations" et sur l'année 2 "mise en œuvre dans le centre bourg" accompagnement pour l'élaboration du cahier des charges cadrant le passage de relais collégiens > concepteurs > artisans	inclus dans fiche2 1490€ réalisé et réglé en mars 2020 1 000 € 500 €
---	---	--

Total des engagements : 8 590 €, et 300 € la demi journée de travail ponctuel (mise à jour de documents et réunions).

La commission urbanisme du 28.07.2020 a rendu un avis favorable aux honoraires de l'atelier LAU et à leur ventilation.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les honoraires de l'atelier LAU et leur ventilation.

11. LE BOCAGE : ACHAT, APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU POUR LA LEVÉE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVE N° 2, ATELIERS DU BOCAGE.

- **Compromis signé avec M. Maurice et Mme Fossier**

M. Maurice et Mme Fossier ont signé un compromis avec les héritiers de M. Charlot, pour les parcelles AB 410 (immeuble du Bocage) et AB 261.

Ils seraient également intéressés par l'achat des parcelles 151, 152 (maison entre le bocage et le collège appartenant à la succession Gousset) et 260 (appartenant à la succession de Mme Elise Gautier).

Pour information, la succession Gousset devrait se faire avant la fin de l'année.

Avis de la commission urbanisme du 28.07 : favorable à laisser l'achat des parcelles 151, 152 et 260 à M. Maurice et Mme Fossier.

Le conseil municipal se pose la question de la surface totale ainsi dégagée pour une seule habitation, au regard des directives du PLU et du SRADDET.

Délibération : le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur un principe de renonciation à droit de préemption sur les parcelles AB 151. 152 et 260, au profit de Mme Fossier et M. Maurice, sous réserve d'être en accord avec leur projet sur ces terrains. (qu'il soit compatible avec la bienséance et la tranquillité). Pour l'instant, il y est prévu d'installer des vergers.

- **Modification simplifiée du PLU : levée de l'emplacement réservé E2**

Lors du conseil municipal du 19.12.2019, le conseil municipal a été informé du fait que des propositions d'achat de l'immeuble le Bocage, cadastré AB 410 et 261, étaient en cours.

Un emplacement réservé (répertorié au PLU sous le ER n°2) existe sur la parcelle AB 410.

L'objectif de l'ER n°2 est de « réserver des parcelles afin de permettre l'accueil d'équipements publics complémentaires ou/et l'aménagement d'un espace de stationnement permettant de répondre aux besoins tout en assurant la gestion du carrefour entre la RD 16 et la VC 3 ».

L'étude de revitalisation du centre bourg, réalisée en 2018-2019 a montré que cet emplacement réservé n'est plus d'actualité. Aussi, il est proposé de le supprimer.

La consultation du public a été prescrite le 9 mars 2020 pour un délai d'un mois (avec une suspension du 12 mars au 24 mai). Elle se termine donc le 21 juin 2020.

Nous n'avons reçu aucune observation ni avis défavorable, que ce soit des PPA (personnes publiques associées) ou public.

Le conseil municipal peut alors procéder à l'approbation de la modification simplifiée du PLU, et supprimer l'emplacement réservé n°2.

La commission urbanisme du 28.07 a émis un avis favorable à la modification demandée.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée du PLU, et supprime l'emplacement réservé n°2.

12. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Association	subvention demandée en 2020 par l'association	Vote du conseil municipal	DESCRIPTIF
ACCA	820.00 €	820.00 €	600€ (dont 100€ corbeaux) + 220€ indemnités nuisibles
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	0.00 €	0.00 €	PAS DE DEMANDE 2020
AMIS DE LA GROTTA (les)	250.00 €	250.00 €	
APE ECOLE PUBLIQUE	700.00 €	800.00 €	
APEL ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	1 000.00 €	800.00 €	
ASSG Danse	500.00 €	400.00 €	
Au bord de l'eau les 108 Brigands	200.00 €	200.00 €	
AUTREFOIS ST GEORGES	350.00 €	350.00 €	

CASER	400.00 €	400.00 €	demander la domiciliation sur St Georges : condition suspensive pour verser la subvention
CINEMA JULIEN MAUNOIR	5 000.00 €	5 000.00 €	
CLUB DE L'ESPERANCE	320.00 €	320.00 €	
COMITE DES FETES	500.00 €	500.00 €	
DANSE BRETONNE			en cours de création
FC BEUVRON	1 800.00 €	1 800.00 €	
FRATERNELLE (la)	1 200.00 €	1 100.00 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500.00 €	500.00 €	
CLS Judo Louvigné-du-Désert et St-Georges de Rlt	1 200.00 €	1 200.00 €	
LE LIVRE AUX 1000 ZEBUS	350.00 €	350.00 €	
MARCHEURS DU BEUVRON (les)	200.00 €	200.00 €	
Office Cantonal Culturel	1 498.00 €	1 498.00 €	1 euro par hab
REINTEMBALTOIS (les)			PAS DE DEMANDE 2020
UNC	200.00 €	200.00 €	
SPORTS ET LOISIRS Les copains d'Albert	0.00 €	0.00 €	PAS DE DEMANDE 2020
UNION CYCLOTOURISME	300.00 €	300.00 €	
USEP	1 000.00 €	900.00 €	
TOTAL ASSOCIATIONS ST GEORGES	18288.00 €	17 888.00 €	
ADMR	250.00 €	250.00 €	
AMF 35	624.43 €	624.43 €	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	300.00 €	150.00 €	
ARIC	532.00 €	532.00 €	
BRUDED	456.90 €	456.90 €	
CLIC	1111.5 €	0.00 €	hab x 0,742
Comité d'organisation Normandie Bretagne	50.00 €	50.00 €	
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (les)	2 247.00 €	2 247.00 €	1.50€ par habitant
FC LOUVIGNE LA BAZOUGE			demande de subvention pour l'emploi d'un éducateur fédéral football. Dossier en cours. A revoir en septembre
Prévention Routière	50.00 €	50.00 €	
RESTOS DU CŒUR (LES)		200.00 €	
Société d'Agriculture du canton de Louvigné du Désert	494.35	494.35	0,33 € par hab
Solidarité Paysans		300.00 €	
Saint georges de France	189.96 €	189.96 €	
TOTAL ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	6 306.16 €	5 544.64 €	
TOTAL GENERAL	24 594.14 €	23 432.64 €	

Ne prennent pas part au vote Eric Chalopin, et Didier Baron, Présidents d'associations.

Il est proposé d'intéresser les associations culturelles de la commune aux projets culturels dans le cadre de l'AAP Revitalisation du bourg (opération 6), c'est-à-dire d'écrire les

projets en mixant les artistes professionnels et les interventions des associations de la commune.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions 2020 aux associations comme dans le tableau ci-dessus.

13. DEVIS DE REECRITURE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

Mise en oeuvre	Médiapilote TTC €	Start'up TTC €
Refonte du site : conception et suivi	7 249.73 €	5 904.00 €
Module gestion cartes interactives		816.00 €
Formation à la gestion des contenus du site, prix pour une personne	1 308.00 €	696.00 €
Total	8 557.73 €	7 416.00 €

Suivi annuel	Médiapilote TTC €	Start'up TTC €
hébergement	285.26 €	849.60 €
maintenance	632.16 €	360.00 €
Certificat SSL de sécurité	58.32 €	115.20 €
Total	975.74 €	1 324.80 €

Total pour la 1 ^e année	Médiapilote TTC €	Start'up TTC €
Refonte du site	8 557.73 €	7 416.00 €
Suivi annuel	975.74 €	1 324.80 €
Total	9 533.47 €	8 740.80 €

Madame Bordet, responsable de la commission communication, est favorable au fait de travailler avec Médiapilote. Celui-ci est plus réactif, et propose un travail de meilleure qualité. Par ailleurs, le suivi annuel est à un moindre coût.

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité le cabinet mieux disant Médiapilote pour la réécriture du site internet.

14. MARCHE REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

Le marché actuel est en liaison chaude avec le collège Julien Maunoir. Les repas sont livrés par le collège, et les contenaires sont ramenés par le personnel communal.

Le prix proposé est de 3.72 € TTC par repas.

Pour mémoire, les prix des années antérieures :

2016-2017	3.52 € TTC
2017-2018	3.64 € TTC
2018-2019	3.65 € TTC
2019-2020	3.69 € TTC
2020-2021	3.72 € TTC

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition du collège Julien Maunoir pour l'année 2020-2021 à 3.72 € TTC.

15. COUT DE L'ELEVE A L'ECOLE PUBLIQUE 2019

Ce coût est applicable pour :

1. La dotation RPI école privée 2020,
2. La facturation aux communes de résidence école publique pour l'année scolaire 2020-2021, facturée en mai 2021.

Nature des dépenses	Montant pour 110 élèves
Eau, assainissement	940.00 €
EDF	3 099.93 €
Combustibles	6 939.26 €
Entretien des locaux	578.28 €
Pharmacie	44.10 €
Fournitures scolaires	5 754.48 €
Matériel collectif d'enseignement	0 €
Cartouches encre/papier	456.41 €
Maintenance matériel	347.59 €
téléphone	1 068.99 €
assurances	410,00 €
TOTAL	19 639.04 € / 110 = 178.53 €

Piscine élémentaires	Séances : 4 456.20 €	Par élève élémentaire : 61.04 €
Charges de personnel	37 maternelles	73 élémentaires
	2 ATSEM, puis 1,5 ETP ATSEM au 1.9.2019 : 31 106.15 € Soit 840.70 €/élève maternelle	Entretien des locaux et service Technique : 15 352 €, soit 210.30 € /élève élémentaire

Coût maternelle 2019	Coût élémentaire 2019
1 019.23 €	449.87 €

Pour mémoire : coût à l'élève public années antérieures :

année	maternelle	primaire
2012	993.70	372.54
2013	1237.50	362.55
2014	1083.10	381.14
2015	1 027.90	368.76
2016	1 027.94	399.63
2017	1 185.99 €	542.24 €
2018	1 400.31 €	511.65 €
Coût départemental 2018	1 230,00 €	376.00 €

Délibération : le conseil municipal arrête à l'unanimité le coût à l'élève publique 2019 à :

*1 019.23 € pour la maternelle
449.87 € pour l'élémentaire.*

16. DOTATION DE FONCTIONNEMENT RPI DES MARCHES DE BRETAGNE

Le RPI transmet les effectifs des élèves, dont les parents résident sur la commune de Saint-Georges de Reintembault.

La dotation du 1^{er} septembre au 31 décembre sera versée en fonction des effectifs comptabilisés lors de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Année civile 2020 : périodes 1 et 2	Nombre de mois/10 mois	Nombre d'élèves 2020	Coût élève 2019	total
01.01.2020 au 04.07.2020	6	34 élémentaires	449.87 €	9 177.34 €
01.01.2020 au 04.07.2020	6	18 maternelles	1 019.23 €	11 009.48 €
Total périodes 1 et 2				20 186.82 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la dotation de fonctionnement du RPI pour les périodes 1 et 2 de l'année civile 2020 pour 20 186.82 €

Et autorise la Maire à verser la 3^e période de la dotation de fonctionnement du RPI (4/10^e d'une année : de septembre à décembre 2020) selon le coût à l'élève 2019 X nombre d'élèves, sur relevé fourni par le RPI.

17. PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES A LA SCOLARISATION DES ENFANTS ORIGINAIRES DE LEUR COMMUNE

Par délibération en date du 25 avril 2019, le conseil municipal a arrêté le coût à l'élève de l'école publique 2018 : 1 400.31 € pour un maternel et 511.65 € pour un primaire.

Ce coût s'applique pour la facturation aux communes de résidence des élèves de l'école publique pour l'année scolaire 20219-2020.

Le coût est facturé en fin d'année scolaire, puisqu'il est facturé au prorata du temps de présence des élèves pendant l'année scolaire.

PARTICIPATION ECOLE PUBLIQUE POUR LES COMMUNES EXTERIEURES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

		Le Ferré	Mellé	Monthault	Montjoie St Martin	Parigné	Poilly	Villamée	Total général
maternelle	1 400.31 €	9	5.4	1	1	1	0	1	18.4
		12 602.79 €	7 561.67 €	1 400.31 €	1 400.31 €	1 400.31 €	0.00 €	1 400.31 €	25 765.70 €
élémentaire	511.65 €	11.4	6	4	2	1	1	2	27.4
		5 832.81 €	3 069.90 €	2 046.60 €	1 023.30 €	511.65 €	511.65 €	1 023.30 €	14 019.21 €
Total		18 435.60 €	10 631.57 €	3 446.91 €	2 423.61 €	1 911.96 €	511.65 €	2 423.61 €	39 784.91 €

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à facturer la participation des communes extérieures à l'école primaire publique comme dans le tableau ci-dessus.

18. DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

La commune ne souhaite pas participer.

19. PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Commission communication	jeudi 20 aout	20 h
Commission Personnel/RH	Mardi 15 septembre	18 h
Conseil municipal	Jeudi 17 septembre 15 octobre 12 novembre 17 décembre	20 h